

Ecrit par le 4 avril 2025

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue dévoile sa nouvelle politique de stationnement



Les élus de [L'Isle-sur-la-Sorgue](#) viennent de voter en faveur d'un nouveau plan de stationnement qui prendra effet dès 2024 et qui vise à dynamiser davantage le centre-ville, améliorer l'accueil des touristes, mais surtout optimiser la qualité de vie des L'Islois, notamment ceux habitant en centre-ville.

La nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue a été approuvée ce mardi 26 septembre lors du dernier conseil municipal. Le stationnement est au cœur des préoccupations des élus depuis de nombreuses années. La Ville a en effet connu un essor plutôt récent, dans les années 1980-1990, en comparaison avec les autres lieux touristiques de Vaucluse qui eux sont connus depuis le début du XX^e siècle. « La Ville ne s'est pas forcément structurée sur une trame touristique classique », explique le maire [Pierre Gonzalvez](#).

Ecrit par le 4 avril 2025

L'Isle-sur-la-Sorgue a donc vu son nombre habitants accroître assez rapidement, passant de 8 000 habitants dans les années 1970, à 20 500 L'Islois aujourd'hui, couplé avec une grande croissance de la présence touristique, qui place aujourd'hui la ville à la première place des villes les plus touristiques du département. Aujourd'hui, la ville vit et attire toute l'année, et plus seulement durant la période estivale. Ainsi, sa population est en attente de réponse quant à sa qualité de vie face à l'évolution touristique rapide.

Se réapproprier le tourisme

L'enjeu aujourd'hui pour les élus de la Ville est de pouvoir garantir un bon accueil des touristes, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Deux actions entrent donc en jeu : le décret des zones dites « tendues » du 25 août 2023, et le nouveau statut de 'Station de tourisme'.

Premièrement, L'Isle-sur-la-Sorgue fait partie des communes classées en zone tendue. Une décision qui découle du développement exponentiel des locations saisonnières, aux dépens des locations annuelles, qui participe à l'augmentation du prix du foncier et crée une difficulté pour les L'Islois pour se loger. Le décret permet aux collectivités qui y sont inscrites de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires jusqu'à 60%. La municipalité a pris la décision de majorer à 40% les quelque 800 logements exposés à cette taxation.

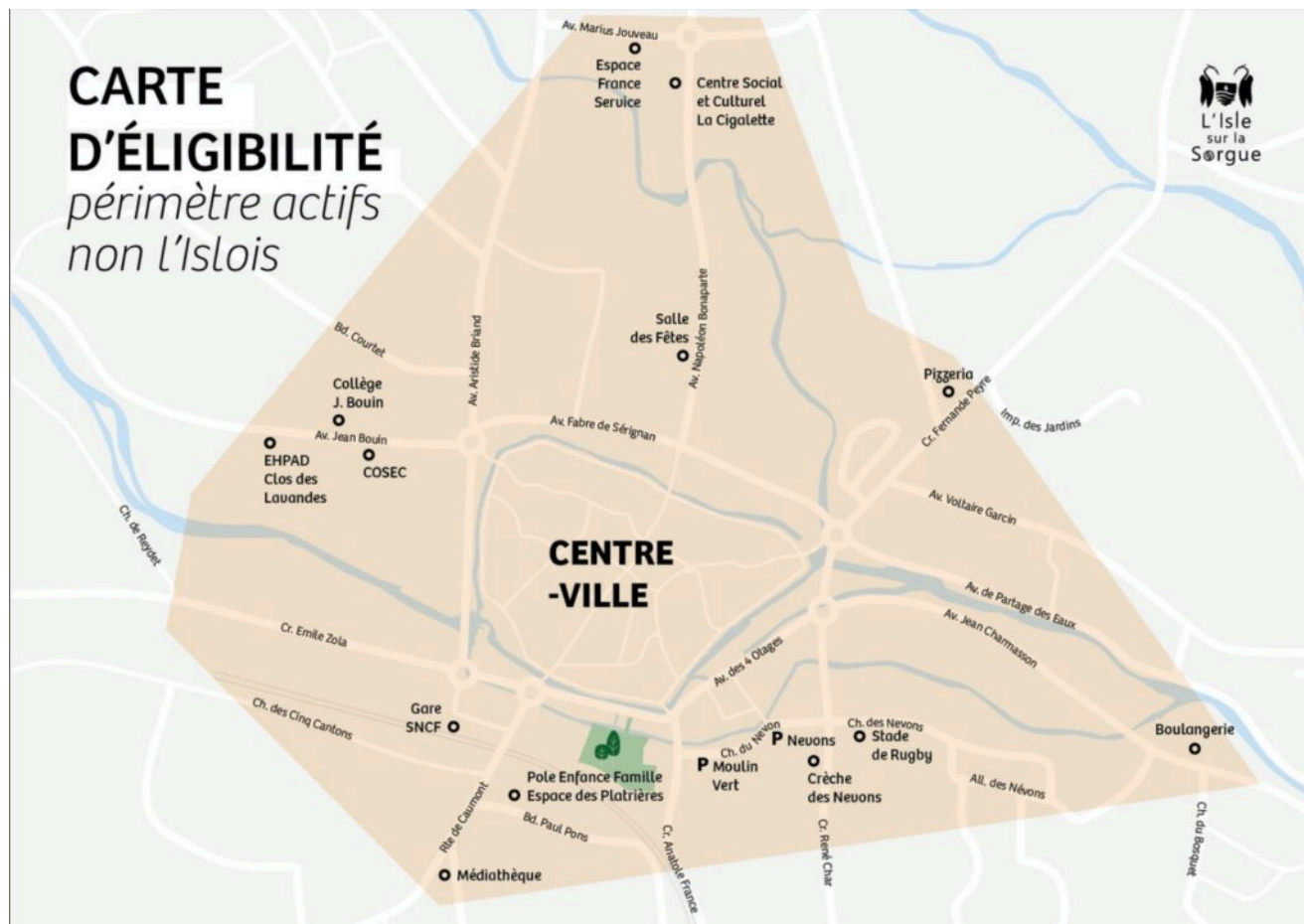
Deuxièmement, la Ville a obtenu le statut de 'Station de tourisme'. « Ce statut ne veut pas dire aller chercher plus de touristes, mais améliorer leur accueil », explique [Eric Bruxelles](#), président de L'Isle sur la Sorgue Tourisme et conseiller municipal délégué à l'attractivité et au tourisme. La volonté de la ville et de l'office du tourisme est de travailler ensemble sur la qualité et la montée en gamme de leurs offres. C'est là qu'entre en jeu la nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue. « La nouvelle stratégie de stationnement a vocation à favoriser la dynamisation du centre-ville, à faciliter l'accès aux habitants et aux visiteurs pour venir y consommer et se nourrir », ajoute [Eulalie Rus](#), adjointe en charge des travaux, festivités et manifestations traditionnelles.

La nouvelle politique de stationnement

Ainsi, pour se réapproprier le tourisme tout en respectant la qualité de vie des L'Islois, la Ville a décidé de changer ses modalités de stationnement. « Une nouvelle politique qui prendra effet dès 2024 et que les habitants et les visiteurs vont pouvoir assimiler peu à peu », affirme [Ludovic Germain](#), adjoint en charge de la circulation et du stationnement.

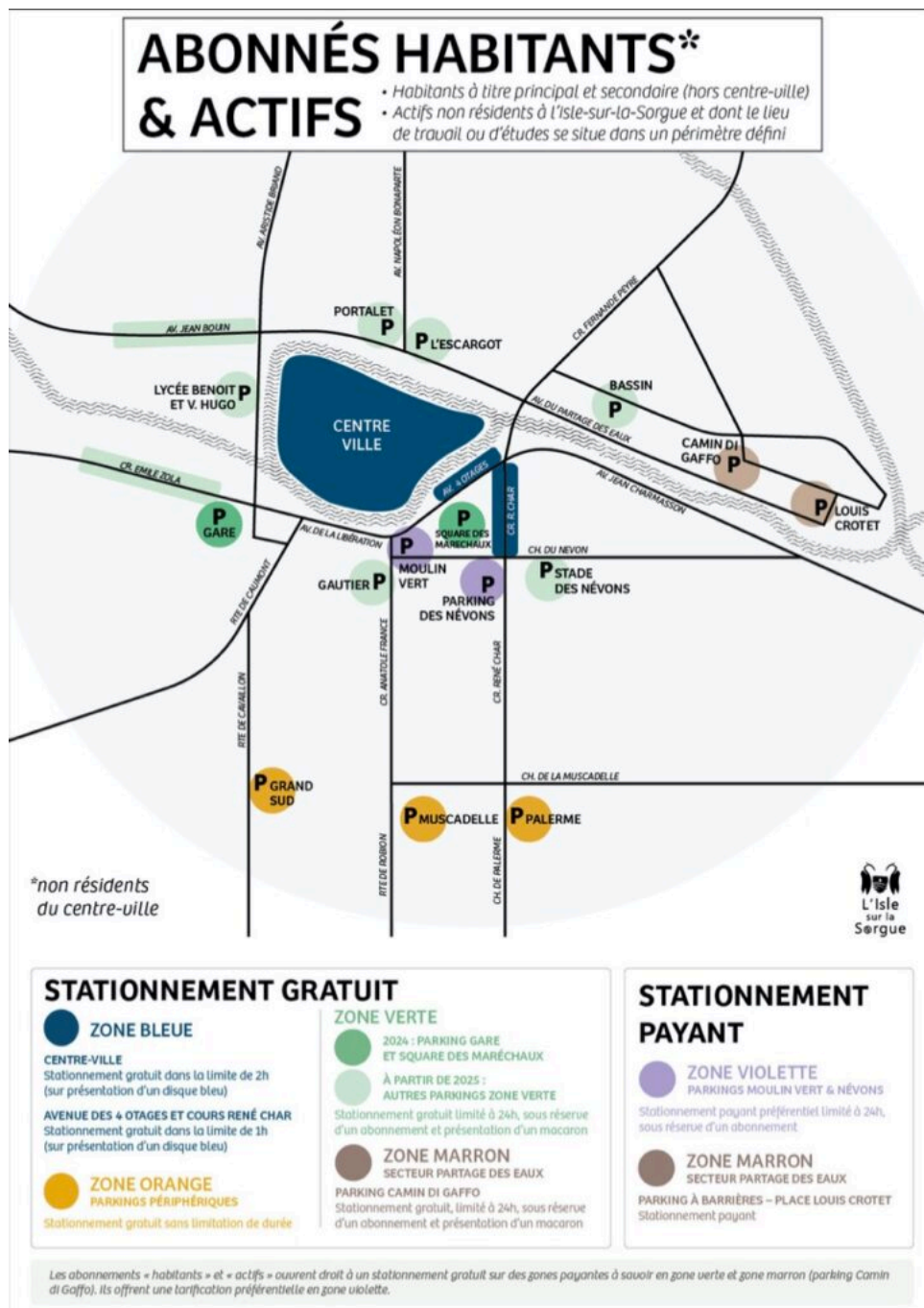
Si le stationnement demeure gratuit pour les L'Islois, toute l'année, pour les emplacements qui l'étaient déjà, celui des visiteurs lui, devient payant. Pour ce qui est des personnes venant de l'extérieur mais qui travaillent ou étudient à L'Isle-sur-la-Sorgue, elles bénéficieront également de la gratuité du stationnement, à condition qu'elles exercent une activité au sein du périmètre défini.

Ecrit par le 4 avril 2025



Dès 2024, les habitants et les actifs non l'islois devront souscrire à un abonnement gratuit, à l'aide d'un justificatif de domicile ou de travail, afin de bénéficier d'un macaron qui leur permettra le stationnement gratuit.

Ecrit par le 4 avril 2025



Un accès au centre-ville facilité pour tous

Les différentes zones de stationnement sont classées par couleur. Ainsi, les places de stationnement intra-sorgue, et Avenue des quatre otages et Cours René Char, sont désormais classées en zone bleue et nécessite la présentation d'un disque bleu dans le véhicule. Le stationnement intra-sorgue sera limité à

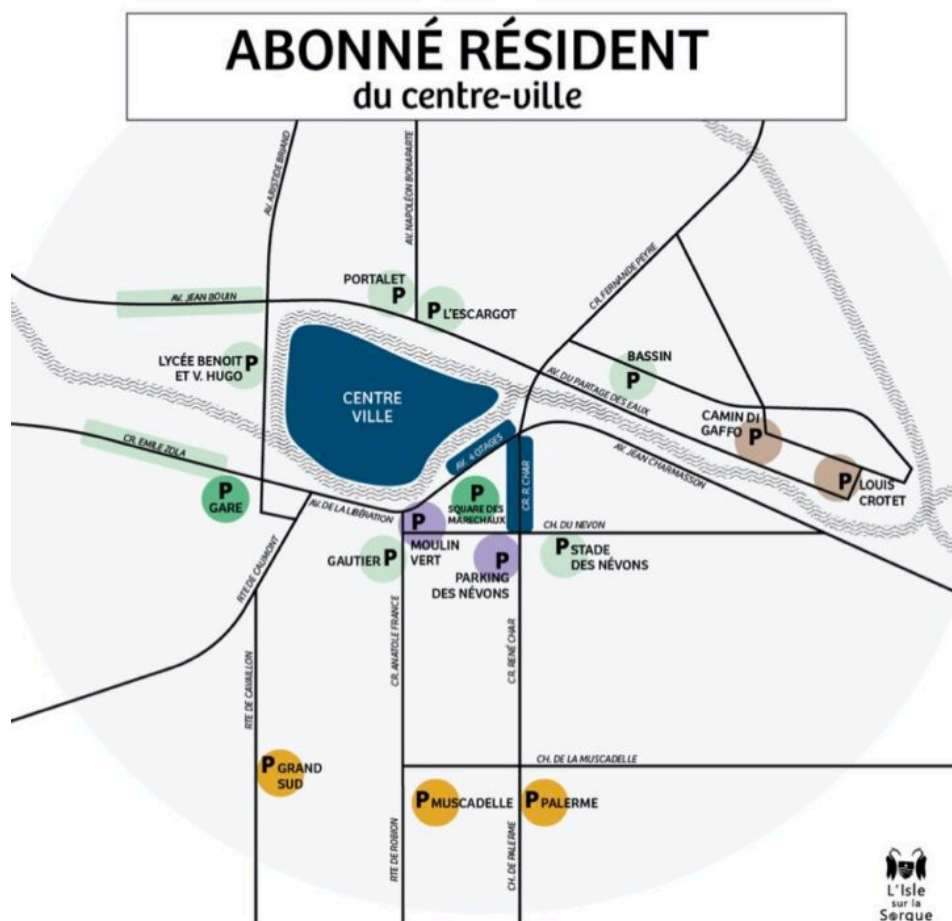
Écrit par le 4 avril 2025

2h et celui sur l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char à 1h, mis à part pour les résidents du centre-ville, qui peuvent y stationner jusqu'à 7 jours.

« Cette limitation devrait permettre aux résidents de pouvoir se garer plus facilement, et devrait créer de la rotation pour faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville aux visiteurs », développe Ludovic Germain.

Les zones vertes quant à elles, concernent les parkings de la gare et le square des maréchaux à partir de 2024, et les parkings du lycée Benoit, Portalet, L'escargot, Bassin, du stade des Névens, le Cours Émile Zola et l'avenue Jean Bouin à partir de 2025. Elles sont gratuites et limitées à 24h de stationnement pour les habitants hors centre-ville et les actifs non l'islois, et gratuites et limitées à 7 jours pour les résidents du centre-ville.

Ecrit par le 4 avril 2025



L'Isle
sur la
Sègrie

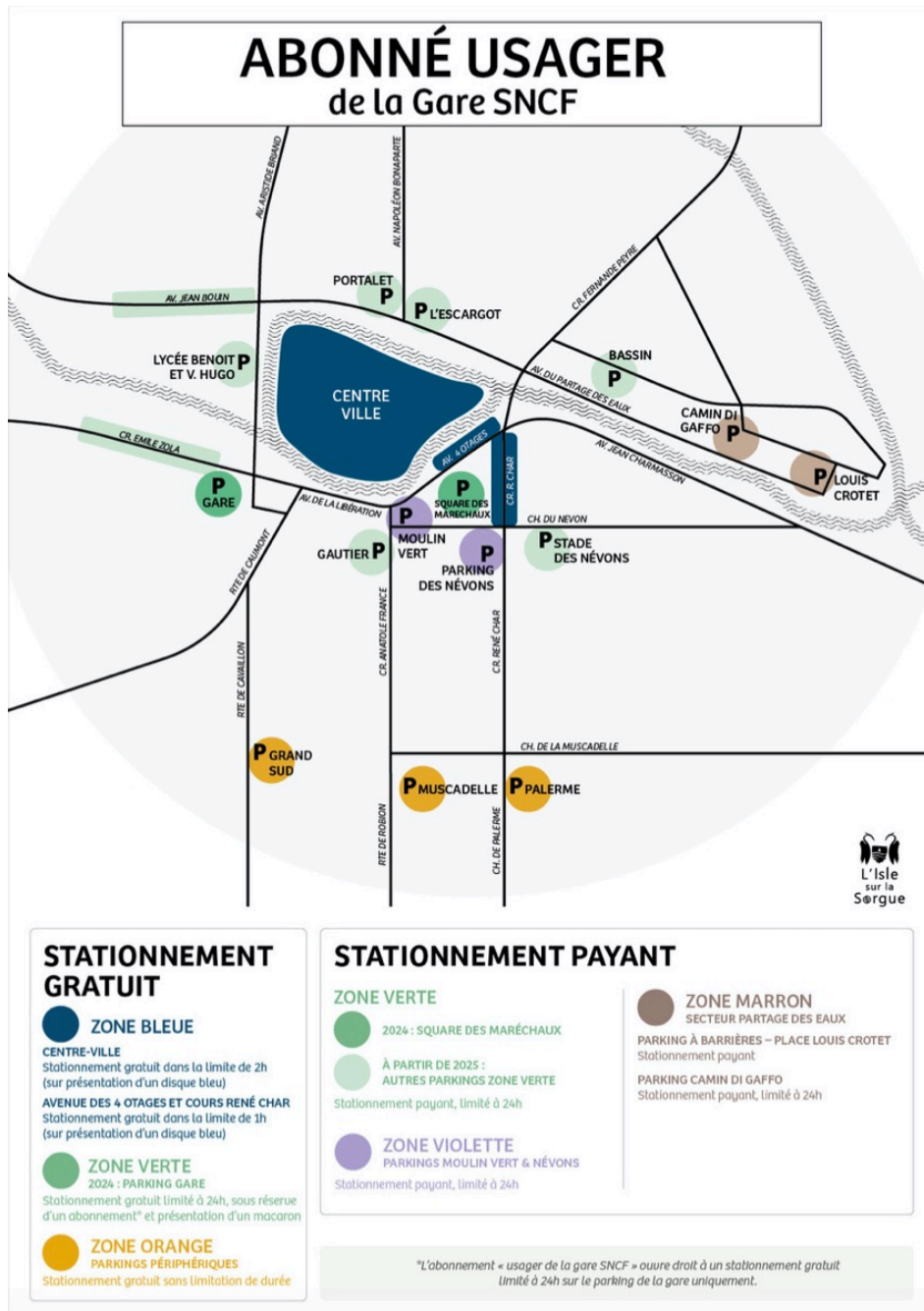
STATIONNEMENT GRATUIT		STATIONNEMENT PAYANT	
<p>ZONE BLEUE</p> <p>CENTRE-VILLE Stationnement gratuit dans la limite de 7 jours, sous réserve d'un abonnement et sur présentation du macaron</p> <p>AVENUE DES 4 OTAGES ET COURS RENÉ CHAR Stationnement gratuit dans la limite de 1h (sur présentation d'un disque bleu)</p> <p>ZONE ORANGE PARKINGS PÉRIPHÉRIQUES Stationnement gratuit sans limitation de durée</p>	<p>ZONE VERTE</p> <p>2024 : PARKING GARE ET SQUARE DES MARÉCHAUX</p> <p>À PARTIR DE 2025 : AUTRES PARKINGS ZONE VERTE</p> <p>Stationnement gratuit limité à 7 jours, sous réserve d'un abonnement et sur présentation d'un macaron</p> <p>ZONE MARRON SECTEUR PARTAGE DES EAUX PARKING CAMIN DI GAFFO Stationnement gratuit limité à 24h, sous réserve d'un abonnement et sur présentation d'un macaron</p>	<p>ZONE VIOLETTE PARKINGS MOULIN VERT & NÉVOIS Stationnement payant préférentiel limité à 24h, sous réserve d'un abonnement.</p> <p>ZONE MARRON SECTEUR PARTAGE DES EAUX PARKING À BARRIÈRES - PLACE LOUIS CROTET Stationnement payant</p>	

L'abonnement « résidents du centre-ville » ouvre droit à un stationnement prolongé en zone bleue du centre-ville jusqu'à 7 jours. Il ouvre droit à un stationnement gratuit sur des zones payantes à savoir en zone verte et zone marron (parking Camin di Gaffo). Enfin, il offre une tarification préférentielle en zone violette.

Visiteurs et usagers de la gare

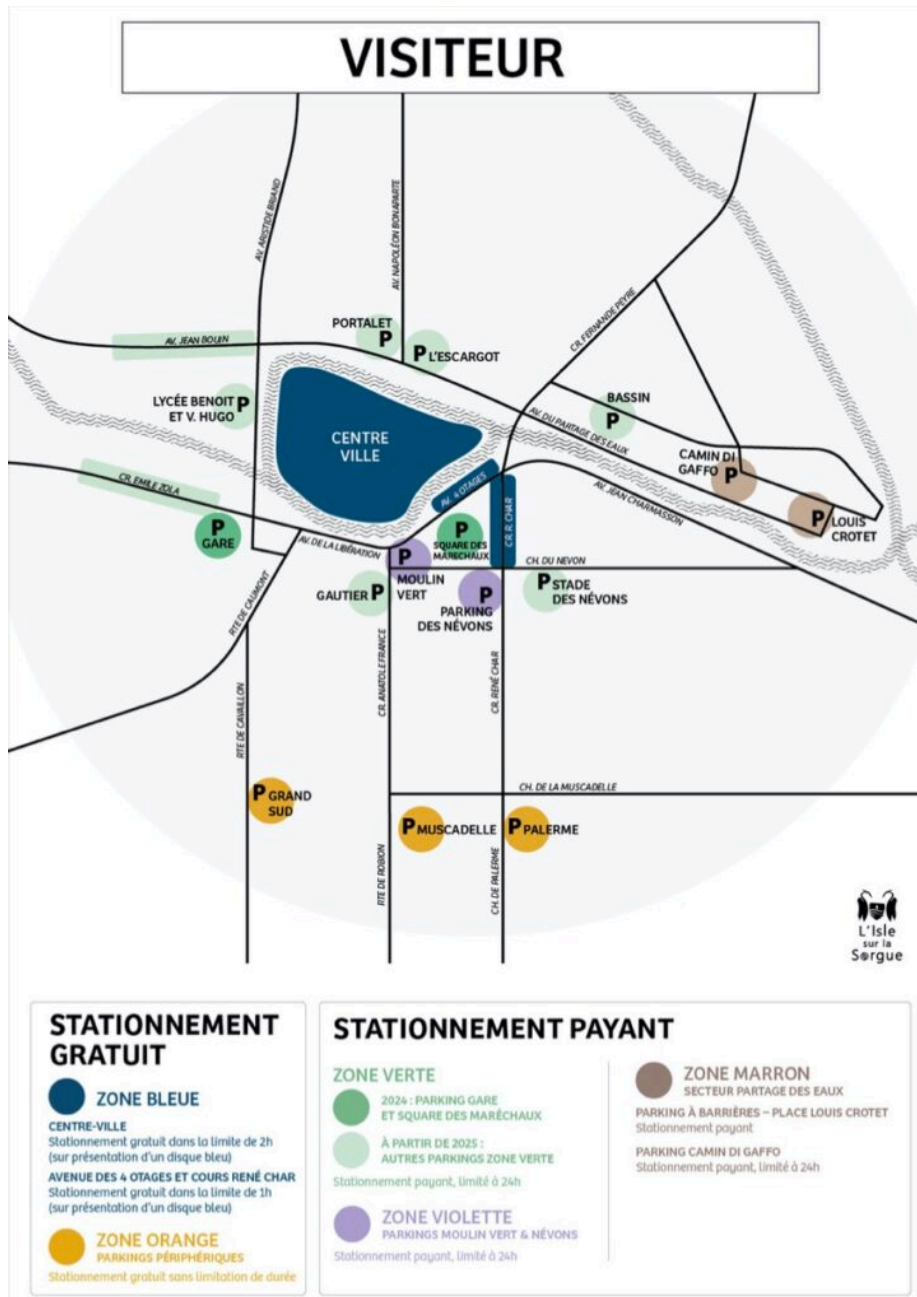
Les usagers de la gare, même s'ils ne sont pas L'Islois, pourront se garer gratuitement sur le parking de la gare durant 24h maximum, sous réserve d'un abonnement 'usager de la gare SNCF' permettant l'obtention d'un macaron à laisser sur son véhicule.

Ecrit par le 4 avril 2025



Pour les visiteurs, seules les zones bleues demeurent gratuite, sous présentation d'un disque bleu, avec une limitation de stationnement de 2h en centre-ville, et d'1h pour l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char. Pour ce qui est des autres zones, elles seront à présent toutes payantes pour les visiteurs de la ville, ou presque.

Ecrit par le 4 avril 2025



Trois parkings gratuits pour tous, deux parkings payants pour tous

Seuls les trois parkings un peu écarté de la ville, en zone orange, demeurent gratuits pour tous, à savoir les parking Grand Sud, Muscadelle et Palerme. Le stationnement est désormais gratuit pour tous la nuit (à partir de 20h en zone bleue, et 19h en zones violette et verte) contre 1€ aujourd'hui, afin de favoriser l'accès aux restaurants et au cinéma qui va faire l'objet d'une ouverture prochaine.

Ecrit par le 4 avril 2025

Pour ce qui est des parkings Moulin Vert et des Névons, qui étaient déjà payants, ils le resteront, même pour les L'Islois qui paieront 1€ pour 24h de stationnement toute l'année. Pour les visiteurs, en revanche, le tarif sera toute l'année plus ou moins équivalent à celui présenté jusqu'à présent durant la haute saison.

Le Partage des eaux

Le Partage des eaux est doté de deux parkings : Carmin di Gaffo et Louis Crotet. Ils sont tous les deux classés en zone marron. Le parking Louis Crotet est payant pour tous du 1^{er} mai au 30 septembre, et gratuit le reste de l'année.

Le parking Carmin di Gaffo, quant à lui, est gratuit toute l'année pour les L'Islois et actifs non l'islois présentant un macaron, mais est payant entre le 1^{er} mai et le 30 septembre pour les visiteurs et autres abonnés. Il est gratuit pour tous du 1^{er} octobre au 30 avril.

Des places de stationnement optimisées

Avec cette nouvelle politique de stationnement, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue ne compte pas augmenter le nombre de places de stationnement, aujourd'hui au nombre de 3 200, mais optimiser celles déjà présentes.

Afin de veiller au respect des nouvelles règles de stationnement, la Ville, qui a déjà embauché deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en 2023, compte en recruter deux autres en 2024. Les horodateurs vont être déployés progressivement, et la Ville va commencer à communiquer sur cette nouvelle politique auprès des habitants dès maintenant. Les élus espèrent une assimilation complète des nouvelles règles de stationnement d'ici le printemps prochain.

Fréquentation : un été record pour les monuments d'Avignon

Ecrit par le 4 avril 2025



Alors que le Festival ([le In](#) autant que [le Off](#)) a enregistré des fréquentations records, c'est au tour des monuments et musées avignonnais d'afficher des chiffres historiques. On constate ainsi une fréquentation record pour le palais des papes au mois d'août avec près de 120 000 visiteurs (plus 12% par rapport à 2022), ainsi que pour le pont d'Avignon avec près de 92 000 touristes (plus 8% par rapport à 2022).

Côté clientèle, on observe le retour des touristes étrangers avec en tête les Italiens et les Allemands, les Français restant également toujours très présents puisqu'ils représentent plus de 40% de la fréquentation totale.

Les musées sont aussi à la fête

Les cinq Musées municipaux gratuits depuis 2018 semble aussi tirer leur épingle du jeu en ayant accueilli sur juillet et août 46 000 visiteurs contre 37 000 en 2019, année de référence.

Enfin, la Maison du parc ouverte par la Ville début juin a déjà accueilli 3 300 visiteurs amateurs d'espaces naturels et de parcours découverte, à pied et à vélo, dans les écrins de verdure qu'offre l'île de la Barthelasse.

[A lire aussi : Bilan du Festival d'Avignon, La 77e édition a rempli les salles à hauteur de 94%, du jamais vu !](#)

Ecrit par le 4 avril 2025

Objectif : le record de 2019 ?

Pour la fin de l'année, Avignon table notamment sur [la grande exposition d'Eva Jospin au palais des papes](#) visible jusqu'à début janvier 2024, ainsi que sur de nombreux événements rythmant l'arrière-saison (braderie d'automne des commerçants, journées européennes du patrimoine, semaine italienne, salon Vélo Passion, week-end gastronomique Bienvenue à la ferme, festival de la BD...) pour réaliser une année record.

L'objectif est ainsi de battre les chiffres historiques de fréquentation enregistrés en 2019. Cela semble d'ailleurs bien parti puisque depuis le début de l'année, le palais des papes a accueilli 12 000 visiteurs de plus qu'en 2019 (+2%) et le pont d'Avignon 24 000 (+7%).

Fréquentation estivale : le camping-car a la cote en Vaucluse



Ecrit par le 4 avril 2025

Avec 8 578 nuitées entre le 1er juillet et le 20 août derniers, les chiffres de fréquentation sur les aires [Camping-car Park](#) dans le Vaucluse ont augmenté de +46% par rapport à l'été 2022. Actuellement, le département abrite 7 aires Camping-car Park situées à Fontaine-de-Vaucluse (21 places), Goult (32 places), Apt (20 places), Mormoiron (20 places), Bédoin (58 places), Malaucène (35 places) et Valréas (23 places).

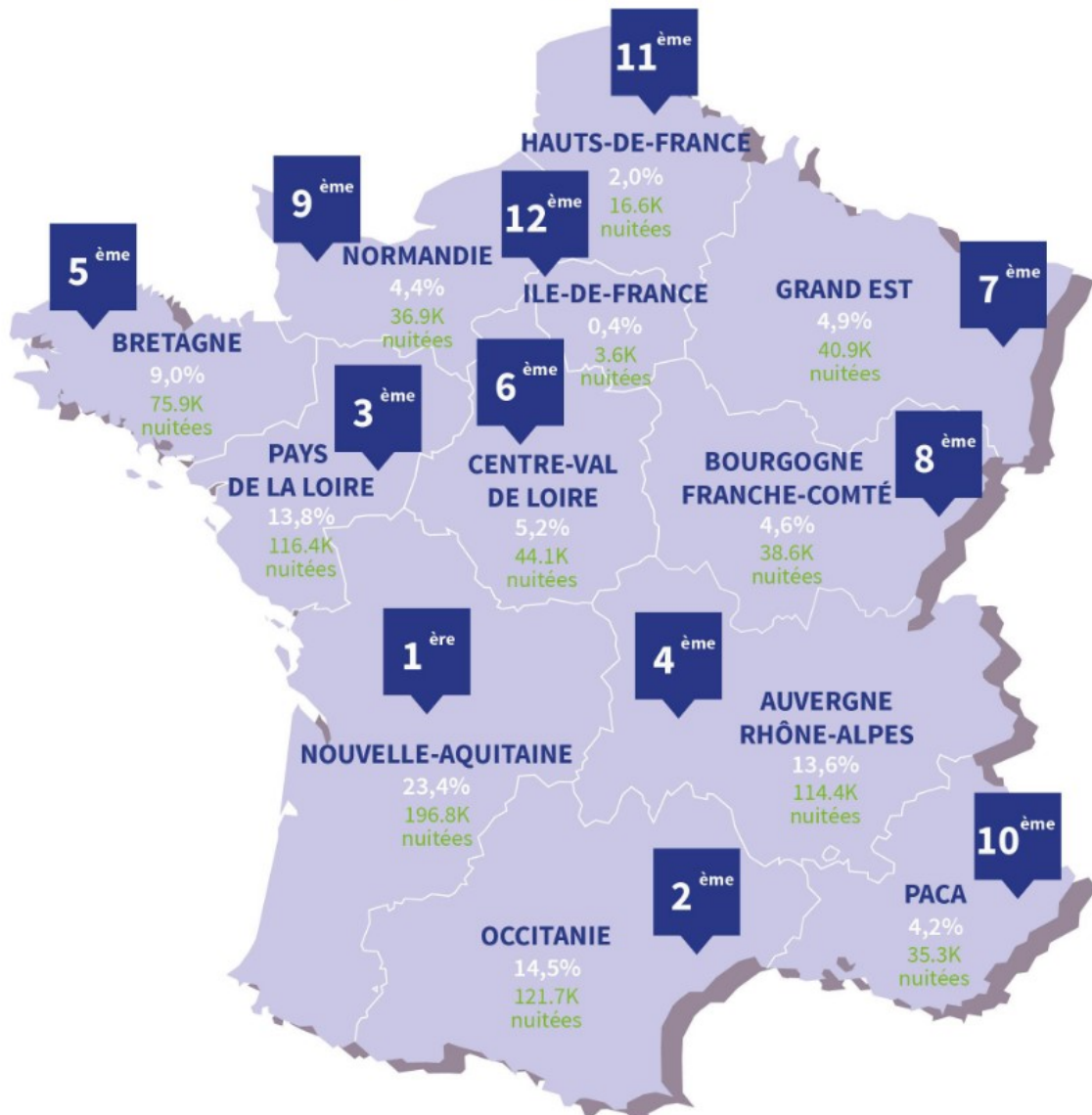
Le Vaucluse devance ses voisins des Alpes-de-Haute-Provence (5 668 nuits, +406% mais une évolution importante qui s'explique par l'ouverture de 3 aires cette année), des Bouches-du-Rhône (5 173 nuits, +50%) ainsi que de la Drôme (4 590 nuits, +38%). En revanche, le Gard (16 283 nuits, +128% porté par l'ouverture de l'aire du Grau-du-Roi) et surtout, l'Ardèche (23 285 nuits, +36%) restent les champions régionaux de l'accueil des camping-cars.

+33% au niveau national

L'hébergement en camping-cars et fourgons aménagés semble avoir continué à gagner en popularité puisqu'avec un total de 846 293 nuitées enregistrées, le réseau enregistre une hausse de +33% par rapport à l'année précédente. La région Nouvelle-Aquitaine reste la destination privilégiée des camping-caristes. Grâce à une météo clémente en termes d'ensoleillement, la région enregistre 23,4% des nuitées cet été. Notons que l'année dernière la région avait été impactée par des feux de forêt et de fortes chaleurs. La région Occitanie monte sur la seconde marche du podium (14,5% des nuitées) grâce à un bel ensoleillement et à des chaleurs moins importantes que l'année dernière. L'Occitanie grâce à une croissance de ses nuitées de 41% prend la seconde place du classement à la région Pays-de-la-Loire qui arrive en 3e position avec 13,8% des nuitées.

Ecrit par le 4 avril 2025

Classement général des régions en terme de nuitées



Paca progresse mais reste 10^e

Pour sa part, avec 35 300 nuitées (4,2% du total national) la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne devance que les Haut-de-France (16 600 nuitées, 2%) et l'Île-de-France (3 600 nuitées, 0,4%).

Par ailleurs, alors que la grisaille et la pluie ont touché les régions du Nord-Ouest de l'Hexagone, ce sont les régions d'un grand arc centre, Est et Sud-Est de la France qui ont le plus largement bénéficié de ce report de fréquentation des camping-caristes cet été, et notamment les destinations vertes. Ainsi, les régions Centre, Grand-Est, Bourgogne, Auvergne-Rhône-Alpes et Paca ont vu leur nombre de nuitées progresser de 47% en moyenne.

Ecrit par le 4 avril 2025

Les touristes étrangers de plus en plus nombreux

« Sur la période juillet-août 2023, les étrangers ont augmenté leur nombre de nuitées sur le réseau Camping-car Park de 49% représentant ainsi 27% des nuitées contre 24% en 2022 sur la même période et 14% en 2021, explique le 1er réseau européen d'aires d'étape et de campings à destination des touristes itinérants fondé en 2011 par [Laurent Morice](#) et [Corinne Bruel](#). Dans le top 3 des nationalités étrangères qui ont plébiscité l'Hexagone : les Allemands se maintiennent en première position (25% des nuitées) devant les Belges (15%) et les Espagnols (14%) de plus en plus nombreux à fuir les très fortes chaleurs touchant la péninsule ibérique l'été. »

Avignon : visitez le Palais des Papes durant les nuits d'août



Tous les vendredis et samedis du mois d'août à 21h, la Ville d'Avignon et Avignon tourisme proposent des visites de nuit du Palais des Papes.

Écrit par le 4 avril 2025

Qu'on le connaisse ou pas, le Palais des Papes prend une autre dimension à la nuit tombée. Accompagnés d'un guide conférencier, la ville d'Avignon et Avignon tourisme proposent de le découvrir après sa fermeture aux visiteurs, en visite nocturne.

Tous les vendredis et samedis du mois d'août à 21h. Tarif plein : 25€. Tarif pass : 23€. Tarif sénior : 23€. Tarif réduit : 22€. Gratuit pour les moins de 8 ans et les journalistes. Information et réservation [ici](#).

Pour la « Fête de la Véraison », Châteauneuf-du-Pape replonge avec délice dans son passé médiéval

Ecrit par le 4 avril 2025



La 36ème Fête de la Véraison s'est tenue ce week-end à Châteauneuf-du-Pape.

La véraison, c'est le moment précis où les feuilles de vigne passent du vert au rouge, signe de maturité des grappes de raisin. Et à Châteauneuf-du-Pape, la population en profite pour faire la fête comme au temps de Clément VI, au XIVème siècle.

Autour du maire, Claude Avril, les membres de l'office du tourisme et les bénévoles de tous âges donnent de leur temps pour organiser ce 1er week-end d'août où vauclusiens et touristes affluent en famille, à la bonne franquette dans les rues et ruelles transformées en marchés, campements et ateliers.

Sur la Place des Ripailles ou de la Fontaine comme sur le parvis de la Chapelle Saint-Théodorit, jongleurs, cracheurs de feu, troubadours, fauconniers, chevaliers, écuyers, soldats sous leurs armures, danseurs, saltimbanques, joueurs de cornemuse animent le village.

Ecrit par le 4 avril 2025



Les boucliers et leurs bannières héraldiques © Andrée Brunetti

Des stands de pains, fromages, charcuteries, galettes salées et sucrées, bières, hypocras attendent jusqu'à dimanche soir les 30 000 visiteurs qui ne rateront pas cette 36ème édition de la Véraison après une interruption due à la crise sanitaire. Les restaurateurs du coin aussi participent en proposant des menus spéciaux « Fête médiévale », les vignerons des caves et caveaux réputés de Châteauneuf font goûter leurs rouges pourpres ou leurs blancs à robe dorée. Des vins hors du commun qui disposent de 13 cépages possibles pour leur assemblage (8 pour les rouges : Grenache noir, Syrah, Mourvèdre, Counoise, Muscardin, Cinsault, Vaccarèse, Terret et 5 pour les blancs : Roussanne, Clairette, Picpoul, Picardan Bourboulenc) avec une richesse aromatique que les autres appellations leur envient. Un marché médiéval invite également les passants à découvrir produits du terroir, mais aussi bijoux, maroquinerie, armures, boucliers, épées et arcs en bois pour les enfants.

Châteauneuf-du-Pape joue à fond la carte de la convivialité avec son histoire, son patrimoine, sa culture et son savoir-faire vigneron pendant 3 jours avec la Véraison, en attendant les vendanges.

Ecrit par le 4 avril 2025



Tenues médiévales et épées pour enfants © Andrée Brunetti

Avignon : un nouveau système de dons pour le Palais des Papes



Depuis le 1^{er} août, les visiteurs du Palais des Papes peuvent procéder à un micro-don d'une valeur de 0.50 cts lors de l'achat par carte bancaire de leurs billets d'entrée.

Ce nouveau système de micros-dons s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action de collecte digitale menée par le fonds de dotation du Palais des Papes. 100% des dons collectés sont utilisés pour la mission d'intérêt général du fonds de dotation, au bénéfice exclusif des monuments. Une plateforme de don en ligne est également accessible depuis le printemps sur www.palais-des-papes.com.

Le Fonds de Dotation du Palais des Papes

Ecrit par le 4 avril 2025

Créé en 2012, le Fonds de Dotation du Palais des Papes et du Pont Saint Bénézet a contribué, aux côtés de la ville d'Avignon et d'Avignon Tourisme, au financement des études visant à la restauration des jardins du Palais et à plusieurs projets de travaux et aménagements du monument. Il a également financé la mise en accessibilité du Pont Saint Bénézet pour les personnes en situation de handicap moteur et assuré l'entretien des ruches, la récolte du miel et l'organisation d'ateliers de découverte autour des abeilles du Palais des Papes.

De nouveaux projets s'apprêtent à voir le jour

Le fonds de dotation financera une partie des nouveaux projets qui s'apprêtent à voir le jour : la restauration des fresques de la chapelle Saint-Jean, la mise en musique du parcours de visite selon les usages au temps des Papes et d'autres projets qui permettront au Palais des Papes et au Pont Saint Bénézet de traverser le XXIème siècle dans le respect de leurs identités et en lien avec les préoccupations d'aujourd'hui.

J.R.

On a perdu la moyenne !

Ecrit par le 4 avril 2025



Dans une [précédente chronique j'évoquai les phénomènes dit de sur-tourisme](#). Trop de visiteurs qui ont la fâcheuse tendance à se concentrer au même endroit au même moment. Au détriment des autres évidemment. Ce constat, pas toujours facile à entendre ou à accepter, n'est pas propre au tourisme. Dans bien des domaines, ce qu'on pourrait nommer « la voie moyenne » a tendance à disparaître, un peu à l'image de notre société où la nuance s'efface progressivement au profit de différentes formes de radicalisations : des idées, des comportements et aussi de notre organisation sociale.

Ce qui est moyen, entendez par là ce qui est au milieu, à l'équilibre, n'est plus très en vogue. Pour rester dans le secteur du tourisme, prenons le cas de la restauration. Aujourd'hui, entre le menu à 40 voire 50 € ou le fast-food l'étendue de la gamme a quand même furieusement tendance à se réduire. Certes, et dieu merci, il existe encore des restaurants où la qualité rime avec prix raisonnables. Des établissements où la cuisine est encore vraiment faite maison. Mais il faut bien reconnaître que c'est une espèce en voie de disparition. L'inflation est là malheureusement pour accélérer la tendance. Sans doute, comme certains

Ecrit par le 4 avril 2025

d'entre vous, j'ai en mémoire ces petits restos, loin de ceux à thème ou des bars à manger (celle-là il fallait quand même oser), qui dès 11h du matin sentent bon la cuisine. Là où les senteurs des plats qui mijotent, vous donne l'eau à la bouche et vous pousse à rester jusqu'à l'ouverture du service prévu à 12h...

On ne compte plus ces enseignes, dites de milieu de gamme, qui ont mis la clé sous la porte

Prenez aussi le secteur du vêtement, là également le moyen disparaît. Le choix a tendance à se résumer aujourd'hui à des produits bon marché, fabriqués à l'autre bout du monde - dans des conditions de travail qu'on préfère ignorer- , ou à des produits griffés positionnés en prix dans le haut de gamme, (souvent fabriqués dans les mêmes usines). Promod, Camaïeu, Eurodif, France Arno, Gap, San marina, La City, Texto, Pimkie... on ne compte plus ces enseignes, dites de milieu de gamme, qui ont mis la clé sous la porte.

Un chemin de crête difficile

Le moyen disparaît vous dis-je. Autres temps autres mœurs, me répondez-vous. Mais je reste persuadé que c'est dans la nuance que se trouve l'équilibre et la raison, le plaisir et l'accessible. Un chemin de crête difficile. Mais au fond cette histoire de restos ou de boutique de fringues pourrait bien en dire plus sur qui nous sommes et vers quoi nous allons. Je vous laisse juge.

Bel été à tous.

L'office de tourisme du Grand Avignon développe des mobilités touristiques plus durables

Ecrit par le 4 avril 2025



Le [Comité régional du tourisme et des loisirs](#) d'Occitanie, la Région [Occitanie](#), l'[Ademe](#) et [Atout France](#) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de renforcer les missions historiques des offices de tourisme tout en prenant en compte les enjeux environnementaux. L'[office de tourisme du Grand Avignon](#) a été choisie et va bénéficier d'un accompagnement.

En France, 11% des émissions de gaz à effet de serre sont dues au tourisme, dont 77 % de ces émissions proviennent des transports des touristes. Dans un contexte où le climat est au cœur de toutes les préoccupations, le secteur du tourisme aspire à mieux maîtriser les pressions qu'il exerce sur l'environnement. C'est pourquoi le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie souhaite accompagner les offices de tourisme dans leur transition vers le statut 'Office de Tourisme et des Mobilités'.

L'office de tourisme du Grand Avignon a été sélectionné aux côtés de quinze autres organismes pour bénéficier d'un accompagnement en faveur de mobilités touristiques plus durables. Le comité de pilotage de l'appel à manifestation d'intérêt, composé d'experts en transition et en tourisme, a notamment retenu la qualité de l'approche de l'office de tourisme en matière de mobilité et de tourisme et les moyens mobilisables pour cet appel.

L'objectif est d'informer sur l'ensemble des offres de mobilité du territoire régional tout en promouvant

Ecrit par le 4 avril 2025

des solutions alternatives à la voiture et en mettant à disposition des services de mobilités bas carbone. Ainsi, l'office de tourisme du Grand Avignon va pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé pendant 18 mois.

Concrètement, des points d'information 'tourisme et mobilité' seront installés sur différents lieux stratégiques du territoire du Grand Avignon pour inciter les touristes et locaux à (re)découvrir la destination autrement, de façon plus responsable, et idéalement sans voiture, grâce à des propositions combinant la randonnée, le TER, le bus, la combinaison vélo & TER et vélo & bus.

V.A.

Les élus de Vaucluse face aux problématiques des meublés de tourisme et du surtourisme

Écrit par le 4 avril 2025



Au début du mois de juillet, Jean-Pierre Pettavino, maire de Lourmarin, a organisé une réunion pour laquelle il a invité plusieurs élus et acteurs du tourisme de Vaucluse, afin d'évoquer les problématiques des meublés de tourisme et du surtourisme.

Vendredi matin. C'est ce jour de la semaine qu'a choisi le maire de Lourmarin pour organiser une réunion sur les meublés de tourisme et le surtourisme. Quoi de mieux que le jour de marché de la commune pour attester de l'affluence touristique en période estivale, et donc d'évoquer les effets négatifs qu'elle peut engendrer ?

Ainsi, plusieurs communes vauclusiennes étaient représentées lors de cette réunion. Étaient présents : Gérard Debroas (adjoint à la mairie de Roussillon), [Jean-Pierre Gérard](#) (maire d'Oppède), Françoise Merle (adjointe à la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue), [Eric Bruxelles](#) (conseiller municipal à l'Isle-sur-la-Sorgue et président d'Isle sur la Sorgue Tourisme), [Delphine Cresp](#) (maire de Cabrières d'Avignon), [Paul-Roger Gontard](#) (adjoint à la mairie d'Avignon), [Franck Delahaye](#) (directeur de Destination Luberon), Joël Raymond (adjoint à la mairie de Lourmarin), [Adeline Le Baron](#) (adjointe à la mairie de Lourmarin), [Olivier Voltaire](#) (conseiller municipal à Lourmarin), Marie-Claire Girardet (responsable du service urbanisme à Lourmarin), et bien évidemment Jean-Pierre Pettavino (maire de Lourmarin).

Ecrit par le 4 avril 2025

Le Vaucluse et les résidences secondaires

Toutes les communes représentées lors de cette réunion ont entre 30% et 50% de leurs logements qui sont des résidences secondaires. La commune de Gordes a également été évoquée. Plus de 60% de ses logements sont des résidences secondaires. « Aujourd'hui, les gens cherchent à acheter uniquement pour faire de la location parce que la rémunération est attractive », affirme Jean-Pierre Pettavino.

« Le problème des résidences secondaires c'est qu'on se retrouve avec des villages morts l'hiver »

Delphine Cresp

150 000€ par an. C'est le montant de la rémunération que peut percevoir le propriétaire d'un bien composé de trois à quatre chambres dans le Luberon. Ainsi, le prix du foncier ne cesse d'augmenter, et les habitants, notamment les jeunes, ne peuvent rien acheter, encore moins une maison.

Les effets de l'augmentation du nombre de meublés de tourisme

L'augmentation du nombre de locations de courte durée, que ce soit des chambres ou des logements entiers, a eu plusieurs effets tels que :

- la création d'une concurrence avec l'hébergement touristique conventionnel,
- la dégradation des logements, notamment des espaces communs des copropriétés en raison d'une forte rotation des occupants
- une augmentation du risque de transformation de résidences principales en meublés de tourisme
- une pénurie de logements locatifs pour les habitants
- une pression foncière accrue.

« L'augmentation des meublés de tourisme vide une partie du village »

Jean-Pierre Pettavino

La pression foncière est l'un des points qui inquiètent le plus les élus aujourd'hui. « La vraie question est : comment attirer et loger des jeunes couples actifs avec des enfants alors que le prix du foncier a explosé ces dernières années ? », interroge Jean-Pierre Gérard. Moins de jeunes peuvent s'installer en Vaucluse, il y a par conséquent moins d'enfants, ce qui entraîne des fermetures de classes. « À la rentrée,

Ecrit par le 4 avril 2025

l'école de Cabrières d'Avignon va accueillir 60 élèves, pour une capacité de 130 », déplore Delphine Cresp. Ainsi, l'augmentation des meublés de tourisme entraîne des problèmes bien plus larges qu'on peut imaginer initialement.

Demande d'autorisation du changement d'usage

« Les villes de plus de 200 000 habitants ont moins de problème car le maire peut directement prendre un arrêté, les zones urbanisées de plus de 50 000 habitants peuvent aussi se réglementer, les petites communes, elles, ne rentrent pas dans ce cadre-là, la procédure d'autorisation du changement d'usage ne peut être instituée que par arrêté de l'autorité préfectorale », explique Olivier Voltaire. Ainsi, cette réunion n'avait rien d'anodin. Lourmarin, tout comme les autres communes présentes, a volonté de réglementer les meublés de tourisme.

« Il ne s'agit pas de faire une guerre contre les plateformes de location, qui contribuent indirectement à l'économie, mais il faut trouver un juste milieu »

Eric Bruxelles

Les premières discussions sur le sujet sont apparues en 2021 parmi les élus de Lourmarin. Une première réunion avait été organisée en avril 2022 pour chercher des pistes de solutions. Ainsi, la mairie a souhaité déposer un dossier auprès de la préfecture concernant son projet de procédure de changement préalable d'usage des meublés de tourisme, afin d'avoir la main sur ce dernier.

Des meublés de tourisme non déclarés

La réglementation autour des meublés de tourisme n'est pas le seul problème auquel les communes font face, le problème est bien plus large. Un propriétaire souhaitant mettre son meublé de tourisme sur une plateforme en ligne, telle que Booking ou Airbnb, va le déclarer à la commune, mais le paiement de la taxe de séjour est fait à l'Agglomération.

Sauf que tous les meublés de tourisme ne sont pas forcément déclarés, ce qui représente une perte d'argent non négligeable pour les communautés d'agglomération. Grâce à deux outils, AirDNA et PriceLab, Olivier Voltaire a pu repérer toutes les annonces de location sur Lourmarin. « Quand on voit qu'il y en a entre 120 et 140 meublés de tourisme et qu'on demande à l'EPCI combien sont déclarés, on s'aperçoit qu'il y en a maximum 80, donc seulement deux tiers », affirme Olivier.

Un surtourisme en Vaucluse ?

La problématique du meublé de tourisme résulte d'une chose : le tourisme, mais surtout ce qu'on nomme aujourd'hui le 'surtourisme', c'est-à-dire une surtension de certains territoires, certains sites vaclusiens. « Le problème des EPCI et des EPIC, c'est que certaines communes sont en surtourisme, tandis que

Ecrit par le 4 avril 2025

d'autres souhaiteraient avoir plus de touristes », déclare Eric Bruxelles. Ainsi, les offices de tourisme et les mairies tentent de trouver des solutions afin de mieux répartir les touristes sur toutes les communes.

Certains offices de tourisme seraient même en train de commencer un travail en collaboration avec l'application d'assistance de navigation [Waze](#). « L'application pourrait proposer d'autres activités à l'utilisateur de l'application lors qu'il souhaite se rendre à un endroit au moment où il y a une surconcentration de tourisme », développe Franck Delahaye.

Nouveau décret des zones tendues

Plusieurs communes l'attendaient : un nouveau décret concernant les zones tendues. La décision a été prise le matin-même de la réunion. « Toutes les communes autour de la table font partie du décret », informe Delphine Cresp, qui, en plus d'être maire de Cabrières d'Avignon, est aussi assistante parlementaire aux côtés du sénateur de Vaucluse [Jean-Baptiste Blanc](#).

Ainsi, Lourmarin, Avignon, Roussillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Oppède, et Cabrières d'Avignon, mais aussi beaucoup d'autres communes vauclusiennes, devraient passer en zones tendues, dans le cadre de la [loi ALUR](#) du 24 mars 2014. Cette dernière vise à réguler les marchés immobiliers et encadrer les pratiques abusives et à favoriser l'accès au logement, en protégeant les populations les plus vulnérables.

Les communes choisies par ce nouveau décret ont été sélectionnées en fonction de plusieurs critères : le taux de résidences secondaires sur la commune, les prix de l'immobilier, et le niveau des loyers dans le parc privé. Le décret devrait leur permettre l'accès à une boîte à outils sur laquelle les parlementaires vont travailler pour les élus. Cela devrait constituer de vrais leviers d'action pour les élus et leurs communes.